



SEMAINE AFI DE L'AVIATION

SAFE SKIES.
SUSTAINABLE
FUTURE.



Treizième réunion du Comité directeur du Plan
régional de mise en œuvre complet pour la sûreté
de l'aviation et la facilitation en Afrique
(Plan AFI SECFAL)

Libreville, Gabon
16 juillet 2024

Document-cadre du Plan AFI SECFAL pour la période 2024 - 2030

Note présentée par le Secrétariat
du Plan AFI SECFAL

Note de travail SC WP 03

SEMAINE AFI DE L'AVIATION
Libreville, Gabon, 15-19 juillet 2024

Synopsis

Informations générales sur le Plan AFI SECFAL

Les grandes étapes franchies par le Plan AFI SECFAL à l'échéance du mandat de huit ans en décembre 2023

Importance du Plan AFI SECFAL et révision de son document-cadre (2024-2030)

Conclusion et suite à donner par le Comité directeur

Informations générales sur le plan AFI SECFAL

Le Plan AFI SECFAL a été élaboré en tant que programme de l'OACI, grâce à son approbation par le Conseil de l'OACI (203e session, 2015)

Le Conseil a en outre approuvé le report de l'échéance du mandat du Plan de 2024 à 2030 conformément au GAsEP (226e session, 2022)

Le report a été ultérieurement entériné par l'Assemblée de l'OACI (41e session de l'Assemblée en 2022, résolutions A41-17 et 18).

L'objectif global du Plan est de renforcer de manière durable la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique.

Réalisations du Plan AFI SECFAL (2015 - 2023)

Malgré les difficultés, les cibles à court terme (2015-2017), à moyen terme (2018-2020), et à long terme (2021-2023) ont été atteintes.

Amélioration constante de la mise en œuvre effective (EI) dans la région AFI, passée de 53,06 % en 2015 (année de conception du Plan) à 64,59 % au 31 décembre 2023.

Renforcement de la collaboration avec les partenaires tels que la CUA, l'UNOCT, Interpol, l'ACI, l'Union européenne (UE), etc.

La Déclaration et les Cibles de Windhoek et la Feuille de route AVSEC de l'Afrique et du Moyen-Orient harmonisées avec le GAsEP en 2019.

Les étapes importantes ...

La Déclaration et les Cibles de Windhoek (renforcement de la volonté politique) ont été révisées et entérinées par la CUA en 2021.

Mise en place d'un programme AFI de collaboration des experts (AFI-CES) fonctionnel sous les auspices de la CAFAC afin de soutenir l'exécution des projets.

Promotion de la conformité avec l'Annexe 9 – *Facilitation* de l'OACI, des cours de formation en facilitation et sur la Stratégie TRIP de l'OACI ont été dispensés.

Promotion du RPCV et du PNR, hausse de la participation au RCP de l'OACI qui est passé de 3 membres (2015) à 19 membres (Juin 2024) de la région AFI.

Importance du Plan AFI SECFAL

Les résultats de l'USAP-CMA, les évaluations des besoins réalisés par les bureaux régionaux de l'OACI et d'autres sources montrent que les États AFI font face à des obstacles persistants.

Les principaux obstacles comprennent des lacunes au niveau des législations, politiques nationales, le sous-développement des ressources et des infrastructures AVSEC, et le fait que l'aviation ne soit pas érigée en priorité dans le développement des pays.

Les difficultés concernent les PNFTA, les CNFTA/CFA fonctionnels, la mise en place des systèmes RPCV/PNR conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, 2178 (2014), 2309 (2016), et 2396 (2017).

Révision du document-cadre (2024-2030) du Plan AFI

- Le document-cadre du Programme et ses activités ont été révisés afin de tenir compte du report de sept ans (2024-2030) de l'échéance.
- La mise en œuvre du Plan (2024-2030) sera exécutée en deux phases :
 - ✓ La phase 1 couvre une période quatre ans (2024-2027) ;
 - ✓ La phase 2 sur trois ans (2028-2030).

Document-cadre du Plan

- **La Phase 1** est fondée sur les besoins, avec un accent sur le contrôle aux frontières, la prévention et la résolution des préoccupations significatives de sûreté (SSeC) et la mise en œuvre en temps opportun des plans d'actions correctives (CAP) des audits USAP-CMA.
- **La Phase 2** sera consacrée aux questions clés en s'appuyant sur les difficultés identifiées comme persistantes à la fin de la Phase 1, et sur d'autres défis émergents

Document-cadre du Plan.....

- Les autres priorités sont, notamment, le soutien au renforcement des capacités pour répondre aux besoins spécifiques des États et faire face aux risques connexes.
- Les résultats attendus des activités de chaque phase ont été définis dans l'Appendice B au document-cadre qui figure dans la présente note de travail en tant que **Pièce jointe A**.
- Le document tient aussi compte du GAsEP, des Cibles de Windhoek et d'autres cibles régionales adoptées et révisées, de temps à autre.

SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur est invité à :

- 1) Prendre note des informations qui figurent dans cette note de travail ;
- 2) Noter les progrès accomplis dans la révision du document-cadre du Plan AFI SECFAL (2024-2030) ;
- 3) Approuver le document-cadre du Plan en vue de sa finalisation et de son entérinement ultérieur par le Secrétaire général de l'OACI ;
- 4) Fournir des orientations, s'il y'a lieu.

Thank You

